

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

*Conforme aux normes
Européennes*

- ▶ **Code ISIN :** Part A : FR0010400762
Part S : FR0010505420
- ▶ **Dénomination :** MONETA LONG SHORT
- ▶ **Forme juridique :** FCP de droit français
- ▶ **Durée de vie :** 99 ans
- ▶ **Société de gestion :** MONETA ASSET MANAGEMENT
- ▶ **Gestionnaire administratif et comptable :** RBC DEXIA INVESTORS SERVICES France
- ▶ **Dépositaire :** RBC DEXIA INVESTORS SERVICES Bank France
- ▶ **Commissaire aux comptes :** Cabinet SELLAM
49, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
- ▶ **Commercialisateur :** MONETA ASSET MANAGEMENT
17 rue de la Paix 75002 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

- ▶ **Classification :** OPCVM « diversifié ».
- ▶ **Objectif de gestion :**

L'objectif du FCP MONETA Long Short est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite : 40% DJ Stoxx 600 + 60% Eonia, peu corrélée à celle des actions sur le long terme et avec une volatilité inférieure à celle de l'indice DJ Stoxx 600, sur la durée de placement recommandée. La gestion s'exerce au travers de positions acheteuses et vendeuses sur les marchés actions.

► Indicateur de référence :

L'indice composite suivant : 40% DJ Stoxx 600, 60% Eonia
Cet indice constitue une simple référence.

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

Le Dow Jones Stoxx 600 est un indice construit à partir des 600 plus grandes capitalisations boursières en termes de flottant, opérant dans 18 secteurs économiques définis par Dow Jones. Il couvre les pays de l'Union Européenne, auxquels s'ajoutent la Suisse et la Norvège.

► Stratégie d'investissement :

Le FCP MONETA Long Short sera un fonds de type « long/short » sur actions européennes. Cette stratégie d'investissement consiste à gérer des positions acheteuses (dites longues) et vendeuses (dites shorts) sur les marchés actions dans le but de délivrer une performance absolue, peu corrélée aux marchés actions. Ces positions pourront être complétées par des interventions sur les futures des marchés européens négociés sur un marché réglementé afin de modifier la sensibilité du FCP aux marchés actions.

La conviction des gérants de MONETA Asset Management est qu'à long terme, l'évolution des résultats des entreprises est à l'origine de l'essentiel des variations de cours. La prévision et l'analyse des résultats sont donc au cœur même du processus d'investissement de MONETA Asset Management.

La gestion pratiquée n'est ni une gestion indicielle passive ni une gestion à court terme. C'est une gestion active de stock picking qui privilégie le moyen terme. Elle permet aux gérants d'investir sur des capitalisations de toutes tailles, la démarche d'investissement étant centrée sur le choix des valeurs. Les méthodes de stock picking sont utilisées en combinant l'analyse fondamentale et le traitement quantitatif de données en temps réel (consensus des estimations de résultats, cours...) à l'aide d'un modèle de valorisation (actualisation des dividendes) développé par les gérants. Le processus d'investissement est un process « bottom-up » plutôt que « top-down », les allocations géographiques et sectorielles provenant des choix de valeurs basés sur des analyses financières approfondies.

Les « pair trades » (opérations conjointes de vente et d'achat d'actions de deux sociétés aux caractéristiques très similaires) ont par construction une corrélation moyenne très faible par rapport au marché. Ils forment la base du portefeuille dans la mesure du possible. L'autre partie des positions est gérée suivant une stratégie traditionnelle de stock picking à l'achat comme à la vente en tenant compte des critères comme le bêta, la liquidité et l'exposition sectorielle pour construire un portefeuille équilibré.

L'approche fondamentale est déterminante dans le processus de gestion du fonds. Plusieurs critères sont étudiés afin d'obtenir une prévision des résultats : la modélisation des comptes, la qualité du management, la visibilité des bénéficiaires, la solidité financière ainsi qu'une estimation de la valeur de l'entreprise.

Le FCP MONETA Long Short aura une exposition brute maximale limitée à 200% (exposition brute obtenue en additionnant les positions longues et les positions shorts) et l'exposition nette du FCP sera comprise entre -20% et 100% de l'actif net (position longues moins positions shorts). Le fonds investira principalement dans des sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'euros. L'exposition du fonds aux petites et moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 500 millions d'euros) n'a pas vocation à dépasser 20%.

Catégorie d'actifs

Le FCP MONETA Long Short sera principalement investi sur les actions européennes. A titre accessoire, il se réserve la possibilité d'investir sur des actions de sociétés non européennes cotées sur une bourse d'un pays membre de l'OCDE. Le FCP investira sur des actions de toutes capitalisations tout en veillant à conserver un bon niveau de liquidité.

Outre les actions et les instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, le FCP MONETA Long Short pourra investir en OPCVM de droit français de toutes classifications dans la limite de 10%.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra avoir recours à :

- Des instruments dérivés (futures, options, swaps, CFD notamment) sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture et/ou d'exposition au risque actions;
- Des titres intégrant des dérivés tels que les warrants, les bons de souscriptions notamment ;
- Des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

La trésorerie sera investie en obligations d'entreprises privées cotées et obligations de titres de créances négociables d'emprunt d'Etats membres de l'OCDE, en EMTN classique sans composante optionnel et OPCVM monétaires.

Des précisions sur la stratégie et les instruments utilisés figurent dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

Le FCP MONETA Long Short sera exposé principalement aux risques suivants :

Risque en capital

L'OPCVM ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. A titre accessoire, le fonds pourra présenter un risque de taux et de crédit dans le cadre de la gestion de ses liquidités.

Risque général

Il ne peut être garanti que le fonds atteindra les objectifs de performance fixés. En effet, même si les stratégies de gestion mises en œuvre au travers d'une politique d'investissement doivent parvenir à réaliser l'objectif de gestion que le fonds s'est fixé, il ne faut cependant pas écarter des circonstances de marché et un défaut d'évaluation des opportunités de la part de la société de gestion qui peuvent conduire à une sous performance des actifs gérés.

Risque lié à la gestion

Lors de l'initialisation des positions acheteuses et vendeuses, les gérants de l'OPCVM MONETA Long Short anticipent respectivement des hausses (sur les titres achetés) et des baisses (sur les titres vendus) des marchés actions. **Ces investissements peuvent ainsi entraîner des risques de pertes importantes en cas d'évolution des marchés contraire aux anticipations.**

Risque lié au marché des actions

L'OPCVM sera exposé au risque de marché actions dans des proportions variables suivant les stratégies initiées. Une baisse des marchés actions pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative dans le cas où l'exposition nette du fonds aux marchés actions serait positive. Compte tenu de sa stratégie, le fonds pourra être amené à être surexposé.

Risque lié aux investissements en actions de petite capitalisation :

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations ont un volume de titres cotés en bourse réduit, les marchés sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut donc baisser rapidement et fortement.

Risques accessoires:

Risque de change

Risque de taux

Risque de crédit

Risque de contrepartie

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Garantie ou protection**

Le FCP MONETA Long Short n'offre pas de garantie ou de protection du capital

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

- **Souscripteurs concernés et profil type de l'investisseur:**
 - Part A :
 - la part A est destinée à toute personne physique ou morale (sauf ceux investissant dans la part S). La part A a été divisé par 100 le lundi 4 janvier 2010.

- Part S : la part S est destinée exclusivement au personnel de la société de gestion (salariés actifs permanents avec trois mois d'ancienneté ainsi que les dirigeants), à leur famille jusqu'au quatrième degré ainsi qu'aux FCPE destinés au personnel de la société de gestion.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse / patrimoine personnel, de vos besoins actuels mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM. Il est recommandé que la proportion détenue ne dépasse pas plus de 15% du portefeuille global d'un client.

Ce produit s'adresse plus particulièrement à des souscripteurs qui souhaitent valoriser leur épargne par un placement diversifié sans référence à un indice de marché. Par l'achat de parts de ce FCP, les souscripteurs acceptent donc la totalité des risques mentionnés dans le profil de risque.

- **Durée de placement recommandée : 5 ans minimum**

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion ou toute personne (commercialisateurs, autres...) ayant signé une convention avec Moneta Asset Management.

Parts A et S :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Part A : 1,5% maximum* Part S : 10 % maximum*
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

* La société se réserve le droit de ne pas prélever tout ou partie de la commission de souscription non acquise à l'OPCVM et de la commission de rachat lorsqu'elle est non acquise à l'OPCVM.

Cas d'exonération

En cas de rachat suivi de souscription le même jour, pour un même montant sur la base d'une même valeur liquidative, pour le même porteur, il ne sera prélevé aucune commission de souscription et/ou de rachat.

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l’OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l’OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement* et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d’investissement)	Actif net	Parts A: 1.5 % TTC maximum par an Part S : 0.2 % TTC maximum par an
Commission de sur performance	Actif net	Pour la part A : 20 % TTC de la performance du FCP au-delà de l’indice composite : 40% DJ Stoxx 600 + 60% Eonia Pour la part S : pas de commission de surperformance
Commissions de mouvement (hors frais de courtage) : dépositaire	Néant	Variable selon les pays : minimum 18 € TTC, maximum 54 € TTC pour les opérations sur valeur mobilières, 54 € TTC pour les CFD.

*Les frais de fonctionnement et de gestion incluent : les frais de gestion financière, les frais d’administration, les frais dépositaires, les frais d’audit (commissaires aux comptes) et les frais de distribution.

Commission de performance :

Il sera perçu une commission correspondant à 20% TTC de la sur performance du FCP par rapport à l’indice composite : 40% DJ Stoxx 600, 60% Eonia. La performance du FCP est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance. La période de référence de cette sur performance est l’exercice comptable. Elle n’est due que si la performance du FCP est positive. Cette commission de performance est provisionnée à chaque calcul de valeur liquidative, et prélevée en fin d’exercice et sera directement imputée au compte de résultat du FCP. Le premier prélèvement aura lieu le 31/12/2010. Dans le cas d’une sous performance de l’OPCVM par rapport a l’indice de référence, cette provision sera ajustée par le biais d’une reprise de provision.

► Régime fiscal :

L’OPCVM n’est pas assujetti à l’impôt sur les sociétés ; les plus ou moins values sont imposables entre les mains de ses porteurs. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l’OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l’investisseur et/ou de la juridiction d’investissement de l’OPCVM. Si l’investisseur n’est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s’adresser à un conseiller professionnel.

Informations d’ordre commercial

► Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions doivent porter sur un nombre minimum de 1 part et peuvent s’effectuer par dix millièmes de parts.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées la veille du jour de valorisation avant 17 heures auprès du dépositaire

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A
105, rue Réaumur-75002 PARIS

et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les règlements auront lieu au plus tard en J+3.

Les porteurs de parts peuvent obtenir, sur simple demande, toute information concernant l’OPCVM auprès de la société de gestion. A ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du guichet du dépositaire.

Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions / rachats**RBC Dexia Investor Services Bank France**

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse : 105 rue de Réaumur - 75002 Paris

Téléphone : 01 70 37 85 36

► Forme des parts et décimalisation :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par le dépositaire.

Les souscriptions rachats sont recevables en millième de parts. Les souscriptions sont recevables en montant. Dans ce dernier cas, le nombre de parts sera tronqué à 4 chiffres après la virgule.

Décimalisation : dix millième de part

► Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour du mois de décembre (première clôture : décembre 2007)

► Affectation du résultat :

OPCVM de capitalisation.

► Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse ouvert à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (calendrier officiel : Euronext).

► Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :Les porteurs de parts peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant l'OPCVM auprès de la société de gestion. A ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du guichet du dépositaire et de la société de gestion ou sur le site www.moneta.fr**► Devise de libellé des parts :**

Euro

► Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 décembre 2006.**Informations supplémentaires**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MONETA ASSET MANAGEMENT

17, rue de la Paix

75002 PARIS

01.58.62.53.30

e-mail : contact@moneta.fr

Date de publication du prospectus : 11/01/2010

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

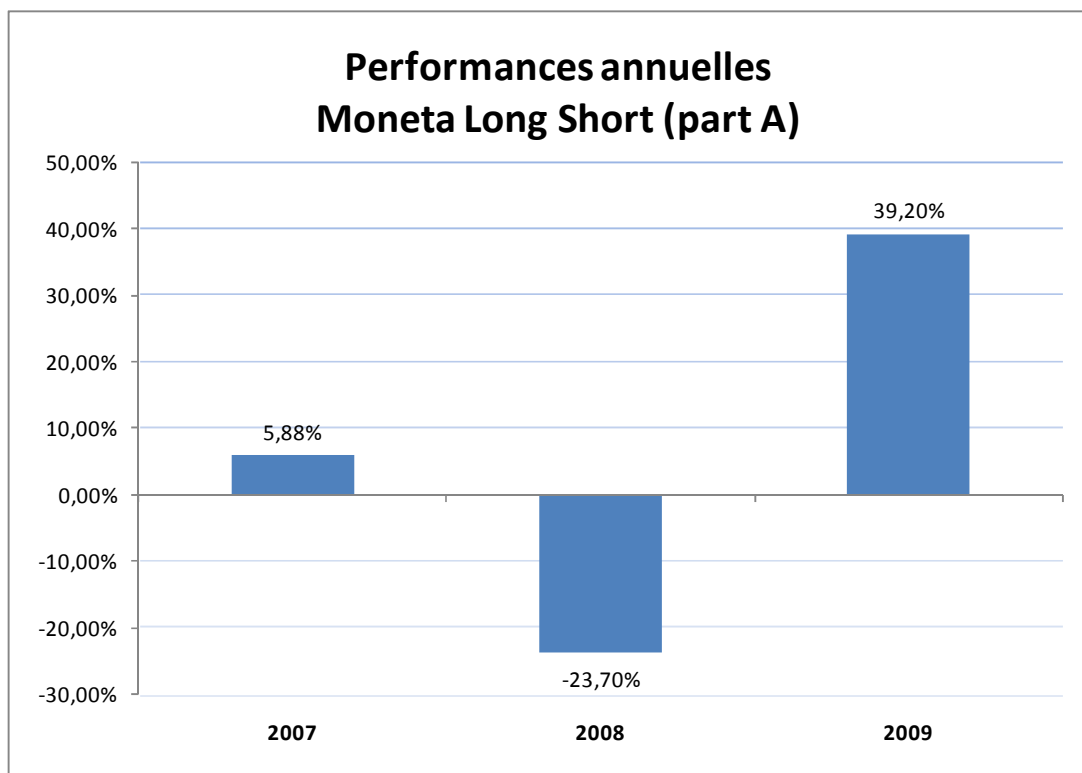
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Part A

Performances annuelles du Fonds au 31/12/2009

Indice de référence depuis le 13/08/2009 : 40% DJ Stoxx 600, 60% Eonia



Performances Annualisées (31/12/2008)	1 an	3 ans	5 ans
MONETA LONG SHORT (part A)	39.2%	12,5%	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

*La performance de l'OPCVM est calculée dividendes non réinvestis.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Observations :

Le fonds a été transformé d'ARIA EL à OPCVM coordonné le 22/05/2009. L'indice de référence est l'indice composite : 40% DJ Stoxx 600, 60% Eonia à partir du 13/08/2009.
La part A a été divisée par 100 le 4 janvier 2010

**Présentation des frais factures à l'OPCVM
Au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008**

Part A

Frais de fonctionnement et de gestion – Moneta Long Short part A	1.50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0 %
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	0 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.07%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	0.07%
- commission de mouvement	0 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.57 %

Les Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coût évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Présentation sur les transactions au cours du dernier exercice
clos au 31/12/2008**

Frais de transaction sur le portefeuille actions et le taux de rotation du portefeuille actions : non applicable.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
Actions	0.00%
Titres de créances	0.00%

**Présentation des frais factures à l'OPCVM
Au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008**

Part S

Frais de fonctionnement et de gestion – Moneta Long Short part S	0.20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0 %
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	0 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0 %
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	0 %
- commission de mouvement	0 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.20 %

Les Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coût évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Présentation sur les transactions au cours du dernier exercice
clos au 31/12/2008**

Frais de transaction sur le portefeuille actions et le taux de rotation du portefeuille actions : non applicable.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
Actions	0.00%
Titres de créances	0.00%